

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr.; France et Etranger : 12frs

Les Cheminots Exagèrent en parlant d'esclavage

A l'exemple de la métropole, la Tunisie revient à la journée de 10 h. qui est appliquée depuis le 1^{er} juin sur les chemins de fer et va pouvoir faire réaliser des économies sérieuses de personnel qui venant s'ajouter aux relèvements de tarifs, permettront de couvrir plus facilement le déficit des années passées et les indemnités de rachat.

S'il n'y avait eu la guerre et ses terribles conséquences financières nous aurions été sûrement de l'autre côté de la barricade, avec les cheminots, comme nous le fûmes du reste toujours, mais nous comprenons qu'on ne peut aujourd'hui demander aux clients des chemins de fer de dénouer à l'excès les cordons de la bourse et rien au personnel des compagnies pas le moindre petit effort de travail supplémentaire, venant compenser les relèvements de tarifs qui sont ici plus élevés qu'en Algérie, et aussi, croyons-nous plus qu'en France.

Il ne serait ni juste ni équitable de tout faire supporter aux uns et rien aux autres.

Au fur et à mesure des dégrèvements de tarifs, nous serons un peu là avec eux pour demander des diminutions de présence dans certains services dont les horaires sont assez mal combinés et provoquent des réclamations assez justifiées.

Au lieu de couper nettement et franchement les 24 heures en deux de 6 à 6 ou de 7 heures du matin à 7 heures du soir, avec deux heures de repos, au milieu de la journée et de 7 heures du soir à sept heures du matin - nous parlons ici de la gare de Tunis - on a établi un horaire baroque qui fait travailler l'agent de 5 heures du matin à minuit avec des repos intercalés pour ne pas dépasser les 10 heures de présence.

Nous avons très humblement n'avoir pas saisi l'utilité d'un pareil horaire qui mécontente plus le personnel que la journée de dix heures elle-même, nettement et bien tranchée, en deux parties égales.

La Compagnie n'ignore pas qu'elle a un personnel travaillé par quelques ambitieux qui ne reculeraient pas à recourir aux pires extrémités pour montrer leur puissance, quitte à le lâcher si les choses venaient à mal tourner.

Il ne faut donc pas prêter le flanc à la critique en leur donnant l'occasion d'avoir raison.

La journée de dix heures restant intangible conformément à l'arrêté du directeur général des Travaux publics, coupons-la en deux et non en trois et même quatre parties et nous ferons cesser les grondements sourds, précurseurs d'actions irréfléchies.

Evidemment les cheminots sauraient à quoi ils s'exposeraient s'ils cédaient aux conseils pernicieux, l'Algérie n'est pas si loin qu'ils n'aient entendu parler des interventions multiples et répétées en faveur de camarades révoqués qui eux aussi avaient cédé à l'entraînement.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il vaut mieux prévenir que courir et demandons de réformer les horaires de présence qui fera cesser l'agitation et mettra un boeuf sur la langue des excitateurs.

BULLETIN

LES FONDS SECRETS

Contrairement à ce qu'a écrit Jean dans « Tunis-Socialiste » ce n'est pas la « Tunisie française » qui a mis la question des fonds secrets sur le tapis mais la « Petite Tunisie » qui par le plus grand des hasards a pu avoir sous les yeux - les yeux de l'un de ses collaborateurs, naturellement - un papier à entête de la résidence générale sur lequel figuraient des journaux qui devaient émarger aux fonds secrets. Mais nous n'avons pas marché pour la divulgation car après tout chaque journal est libre, si cela lui plaît, de recevoir ou de pas recevoir la manne résidentielle pour vanter les mérites de son administration :

Tous les journaux de Paris, ou à peu près tous, reçoivent des subsides qui leur permettent de vivre; s'ils n'avaient pas cette aide, la plupart n'existeraient pas.

Et le public n'aurait pour le renseigner que les grands organes qui sont tous ou après tous, entre les mains de puissants syndicats financiers qui leur font insérer les nouvelles qu'ils ont intérêt à propager.

Le plus puissant comité est sans conteste celui des forges qui affecte bon an mal an plusieurs millions à « la propagande »!

Cette propagande est tout simplement un paravent, ou si l'on aime mieux un moyen d'avoir la paix. Rothschild fait de même et les grands établissements financiers pareillement. Qu'est-ce que les quelques milliers de francs que peut octroyer la résidence générale à quelques journaux qui ont besoin de cet appoint pour régler leurs imprimeurs ? un atome, une goutte d'eau, si l'on peut, dire, dans un budget de 220 millions ?

Au Maroc, le Maréchal Lyautey consacrerait, dit-on, six ou huit cent mille francs à la propagande!

Il est vrai que le Maroc est riche... d'espérances et notre pauvre Tunisie ne peut pas se payer le luxe d'entretenir les journaux sur le pied de soixante mille francs pour les hebdomadaires et 300.000 les quotidiens ! Ici, c'est la misère et il faut réellement être dans la sale purée pour alimenter son indépendance pour si peu.

La littérature et la presse tunisienne de l'occupation à l'année 1900



C'est le titre d'un livre que vient de faire paraître notre excellent confrère et ami M. Albert Canal, Directeur de l'Agence Havas en notre ville.

Notre confrère s'est attaché à recueillir les documents relatifs à cette époque déjà lointaine et a réussi à mettre sur pied une œuvre intéressante même pour ceux qui l'ont vécu.

Nous y tenons naturellement une bonne place mais ce n'est point pour « outrages au résident général - Millet - et excitation à la révolte », que le résident général fit arrêter préventivement la veille de Noël 1896, le Directeur, le secrétaire de la rédaction et l'imprimeur de la « Petite Tunisie » mais pour attentat contre les droits et pouvoirs de la République en Tunisie « disait le mandat d'amener qui mentionnait le motif porté dans la plainte comme si jamais nous avions voulu attenter contre la république !

Ce que nous demandons avec toute

la colonie c'était que l'on chassât de la résidence générale le triste hôte qui l'occupait et nous y parvinmes avec le concours du député Berthelot.

Avant d'aller mourir, car il savait qu'il allait à la mort, le capitaine de frégate Servonnet attaché naval à la résidence nous avait remis un agenda sur lequel il avait consigné toutes les frasques qu'il avait eues sous les yeux et c'est pour avoir cet agenda, comme le dit Canal, que notre arrestation fut voulue et ordonnée au mépris de la loi

Mais à cette époque-là est-ce que la loi comptait ?

Canal cite des jugements où nous ne comparâmes même point à Alger et fûmes tout de même acquittés, ce qui dénote bien l'indépendance de cette magistrature de gouvernement que le président Fabry, actuellement conseiller à la Cour de Cassation, présentait comme telle, ce qui fit bondir le Millet lui-même qui releva vertement l'auteur de cet aveu.

Il y a des choses que l'on fait et que l'on ne dit pas, ce Fabry avait bêtement cherché dans les bégonias.

Par la suite, il rendit tant de services plus ou moins avouables, surtout du temps de Pichon, que sa carrière n'en souffrit nullement puisqu'aujourd'hui il est conseiller doyen à la Cour de Cassation où il n'oublie pas les amis qu'il a laissés en Tunisie et aussi les ennemis.

Pour terminer nous remercions Canal de sa bonne confraternité et souhaitons plusieurs tirages de son excellent livre.

Le dégagement de la porte de France



Notre excellent confrère et ami du parti P.S.I.O., et son porte-parole, insinuaient récemment que les acheteurs d'un îlot d'immeubles visés dans le décret d'expropriation du dégagement de la porte de France auraient eu connaissance des intentions de la municipalité avant de procéder à leur achat.

Notre confrère se trompe ou on l'a mal renseigné.

La municipalité ne s'est décidée à cette opération de grande envergure, trop grande à notre avis, car ce sera un coin familial aux tunisiens qui tombera sous la pioche du démolisseur, que le jour où elle recut la demande de construire des nouveaux propriétaires un fort bel immeuble adéquat au style de la porte de France.

Comme il existe depuis trente ans dans les cartons de la municipalité un projet de dégagement on s'est empressé de le sortir et de préparer le décret d'expropriation sans se rendre compte peut-être du coût de l'opération qui ne sera pas dans une musette car l'on ne se trouve plus devant les sujets tunisiens qui sont dénommés au dit décret et puis les immeubles ont acquis une plus grande valeur.

Et il y aura aussi les occupants à indemniser dont quelques-uns sont là depuis une éternité si l'on peut dire

Et en attendant les jours s'écoulaient et le temps perdu devra se payer car les acheteurs seront en droit de réclamer des indemnités.

Si l'on doit réellement procéder à l'expropriation, qu'on se décide vite pour tout, ou partie, si la carte à payer est trop élevée, pour le service que rendrait le dégagement de la porte de France.

Demandez partout

l'anisette Gras

AGENT DEPOSITAIRE J. CURTELIN Fils
19 rue du Maroc, Tunis. Tél. 0.95

Tabia el Oubira FOR EVER

Le « Journal de Tunis » en annonçant que l'Algérie allait licencier 1000 fonctionnaires en 1925 a dit que le problème de la suppression des emplois inutiles ne se posait pas de la même façon qu'en Algérie car ici, en Tunisie, nous cherchons à faire du peuplement français pour l'opposer au peuplement italien.

Et il a justement préconisé la petite colonisation pour les déracinés de l'administration en les gardant comme colons.

Mais les terres manquent, prétend-on !

Et notre excellent confrère de demander si elles manquent tant que cela, faisant allusion aux 65000 hectares de Tabia el Oubira qui vont devenir la propriété du gouvernement après la conclusion du litige Couitéas.

Et ces terres sont de première qualité à telle enseigne que M. Bourde, l'illustre M. Bourde, s'en était réservé une tranche dans les environs parce qu'il n'y en avait pas de supérieures en Tunisie

Echos et Nouvelles

Le Traitement des Magistrats

A de fréquentes reprises, nous avons signalé les conditions particulièrement défavorables des traitements des magistrats français.

Les protestations les plus qualifiées ont été fréquemment faites à la tribune de la Chambre pour obtenir l'amélioration nécessaire. Mais, en proportion des avantages nouveaux accordés à tant d'autres fonctionnaires, les appointements des magistrats, présidents, procureurs, juges et substitués, sont encore loin d'avoir bénéficié des augmentations que nécessite l'enchérissement de la vie.

M. Raymond Hubert vient de reprendre la question dans le Journal et groupe en faveur de cette thèse des arguments et des chiffres décisifs. La conclusion de l'article mérite d'être reproduite :

« Députés de demain qui déciderez du destin de la magistrature française, vous voudrez que le sort de chacun quant à ses biens, son honneur ou sa vie, ne soit pas réglé par une justice énerve, amoindrie et défaillante. Réduisez le nombre des tribunaux et supprimez ceux devenus inutiles. Étendez la compétence des magistrats dont le pouvoir est restreint. Imposez la réforme nécessaire et jamais accomplie, que les décrets tardent à réaliser. Mais donnez des juges à la France. »

L'Angleterre et la Belgique ont des magistrats que leur état place au-dessus des contingences matérielles.

Se peut-il encore que dans notre démocratie si généreuse et si grande, celui qui reçoit une telle investiture — le droit de juger — soit aussi le plus misérable et le plus déserté des fonctionnaires !

C'est en effet défendre les intérêts de tous que réclamer pour le juge, assis ou debout, l'obtention d'un traitement digne de sa fonction, puisque c'est de lui que dépendent de façon constante la répression des atteintes portées à l'ordre public et la solution de tous les conflits d'intérêt privé.

Le Ministère Herriot

Nous avons lu son programme qui ne contient rien que nous ne connaissions déjà depuis longtemps.

Il y a là, comme on dit, à boire et à manger.

Il y a des affirmations qui se contre disent et l'on est étonné qu'un homme qui

est loin d'être un imbécile ait pu les émettre pensant les faire avaler sans protestation.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : après l'échec Painlevé, l'échec Bienvenu Martin.

C'est un avertissement dont le nouveau chef de gouvernement devra faire son profit.

A la Direction de l'Agriculture

M. Soulmagnon, président de l'Association générale des Mutilés vient d'être nommé chef de cabinet du Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

Toutes nos sincères félicitations.

Distinction Honorifique

Nos adresses, nos sincères félicitations à M. Bourbeau, ancien directeur de la Compagnie des Tramways de Tunis, ingénieur-conseil de la Compagnie à Paris, à qui le Gouvernement du Protectorat vient de conférer la plaque de Grand Officier du Nichan-Iftikhar.

A la Cie des Ports T.S.S.

Vendredi matin, à bord du « Gouverneur Général Grévy », est arrivé M. Wiriol, président du Conseil d'Administration de la Compagnie des Ports Tunis-Sousse-Sfax, qui vient installer le nouveau directeur général de la Compagnie à Tunis, M. Maurin, arrivé avec lui.

Nous les prions d'agréer nos souhaits de bienvenue.

Quelle guigne !

Le 30 juin, date de la fin de l'année scolaire, tombe lundi, quelle guigne pour ceux des membres du corps enseignant qui ne voyagent que sur le grand courrier du samedi! Il leur faudra attendre le départ du 5 juillet à moins de s'embarquer comme les camarades sur le bateau du menu fretin, via Bizerte.

Mais qu'ils ne se désolent pas car si les prévisions de M. Alferd Jouon se réalisent comme celles qu'il a prévues pour la première quinzaine de juin en Algérie-Tunisie l'été sera pluvieux et maussade en France, ce qui fera regretter à plus d'un le voyage de France, toujours de plus en plus cher, au point qu'aujourd'hui ce sont plusieurs billets de mille qu'il faut compter pour un séjour de trois mois.

Aussi, comme le gouvernement serait très inspiré le jour où il décidera que les congés passés en Tunisie bénéficieront d'une indemnité égale aux frais de transport de Tunis en France pour tous les fonctionnaires et leurs familles!

A la Municipalité de Maxula-Radès

Nous avons appris avec plaisir que notre jeune ami, M. Mohsen ben Amara qui remplissait avec devouement et un tact parfait depuis deux ans, à la municipalité de Maxula-Radès les fonctions d'interprète vient de voir ses desirs réalisés par sa nomination à l'administrations des habous,

Nous lui adressons nos vives félicitations avec nos meilleurs vœux de réussite dans sa nouvelle fonction.

Nécrologie

Nos amis MM. Clapier, inspecteur à la C.F.T à Sbeitla et le commissaire spécial des ports et chemins de fer en notre ville viennent d'être cruellement éprouvés par la mort de leur père survenue en France.

Nous les prions ainsi que leurs familles d'agréer nos bien sincères condoléances.

Pour un monument à Roland Garros à St-Denis de la Réunion

Liste de souscriptions

Opposé par principe à ouvrir des souscriptions dans nos colonnes nous en avons recueilli quelques-unes entre amis et si nous en avons retardé la publication c'est que nous en attendions quelques autres de Sousse, Bizerte etc, qui, malheureusement, ne sont pas venues, les temps étant trop durs pour distraire du nécessaire les quelques francs que nous demandions pour le héros qui va avoir sa statue à Bizerte et déja une colonne de marbre à l'Aouina au camp d'aviation qui porte son nom :

M. Sôyer, vice-président de la municipalité de St-Germain	5 fr.
M. A. Boutet, conseiller municipal	5 fr.
M. Lamouche	2 fr.
M. L. Gutin ancien	2 fr.
M. Drevon, propriétaire	2 fr.
M. Crouzet, Ing. O.P.	10 fr.
M. Bordenet, propriétaire	5 fr.
M. Helfer, propriétaire	5 fr.
Mme Giorgi, institutrice	5 fr.
Mme Benoit, propriétaire	2 fr.
Mme Ardebert, propriétaire	2 fr.
M. Ganouna directeur de «l'Egalité»	10 fr.
Tunis	10 fr.
M. Bel Khodja H. El-Lif	10 fr.
M. Ellamti, conseiller municipal	10 fr.
Sousse	15 fr.
M. Ormade	5 fr.
M. Lacroix - Petite Tunisie	10 fr.

La souscription reste ouverte jusqu'au 15 Juillet.

prise entre 6.000 et 12.000 francs pour moitié et le surplus pour la totalité.

Taxe additionnelle sur les bénéfices des exploitations agricoles

Le bénéfice d'une exploitation sera considéré pour l'assiette de taxe comme égal au produit de la valeur locative des terres exploitées, telle qu'elle résulte de l'évaluation fixée chaque année par une commission, multiplié par un coefficient qui pourra varier selon les régions et pour chaque nature de culture.

Le taux de la taxe est de 1 o/o. Est taxée pour moitié la fraction de revenu supérieure à 6.000 francs et inférieure à 12.000 francs. Le surplus est taxé pour la totalité.

Taxe additionnelle sur les bénéfices des professions non commerciales

Sont imposés à ce titre, les revenus des professions libérales, les revenus professionnels autres que ceux qui proviennent de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des fonctions publiques, des emplois privés, enfin d'une façon générale, les profits de toutes occupations ou exploitations lucratives non imposées au titre d'une autre taxe.

Les exemptions totales à titre de minimum d'existence, les atténuations à la base et le taux de la taxe sont les mêmes qu'en matière de taxe sur les salaires et traitements. Toutefois, en ce qui concerne les charges et offices, l'impôt est calculé sur la totalité du revenu d'après le taux et avec les atténuations prévues par l'assiette de la taxe sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La déclaration du montant des bénéfices constitue une obligation pour le contribuable lorsqu'il en est requis par le Chef de district. Elle doit indiquer le montant des bénéfices réalisés l'année précédente. A défaut de déclaration, le contribuable est taxé d'office et sa taxe est majorée de moitié.

Réduction pour charges de famille et majorations pour les célibataires et ménages sans enfants

Comme dans la législation métropolitaine, poussant très loin le souci de proportionner les charges de famille, des majorations s'élevant à 25 o/o pour les célibataires et à 10 o/o pour les ménages sans enfants ont été prévues.

En ce qui concerne les majorations, il convient de préciser que cette aggravation des taxes ne constitue nullement une pénalité. Les impôts les plus lourds ne sont pas les contributions directes que le consommateur supporte soit directement lorsqu'un objet est taxé, soit indirectement par répercussion sous forme de majoration de prix, à l'occasion de presque tous les achats d'objets nécessaires à l'existence.

(à suivre)

Anis BERGER
Claude
184, Boulevard National - MARSEILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INTERIEUR
ADJUDICATIONS
Prisons et Hôpitaux
Une séance d'adjudication aura lieu sur convocation, le mardi 8 juillet à 8 h. 30 du matin, à la Direction générale de l'Intérieur.

Les marchés seront passés pour la période du 1^{er} août 1924 au 31 décembre 1924. Ils auront pour objet la fourniture des denrées et des matières nécessaires aux hôpitaux de Tunis (Hôpital Sadiki et Hôpital civil français) et aux établissements pénitentiaires de Tunis.

Les cahiers des charges seront à la disposition des intéressés à partir du 25 juin aux sièges des Chambres de Commerce et d'Agriculture de Tunis, au Contrôle civil de Tunis, à l'Economat des Hôpitaux civil et Sadiki et à la prison civile de Tunis.

Les commerçants de l'intérieur trouveront, en outre, à partir du 28 juin, les cahiers des charges des adjudications concernant les Etablissements pénitentiaires au siège de la Chambre de Commerce de Bizerte, des Chambres mixtes du Centre à Sousse et du Sud à Sfax, dans les Contrôles civils et aux greffes des prisons.

Brevet Tunisien N° 1918

M. Howart Thomas Ryton Dray, propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 1918, du 18 août 1921, relatif à : « Perfectionnements relatifs aux dispositions d'ancrage » désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20 rue de Russie

Administration des Habous
AVIS

Il est donné avis au public que le lundi 30 juin courant à 10 h. du matin, aura lieu, au siège de l'Administration des Habous, 55 rue de l'église, l'adjudication de location de la boutique située à proximité de Sidi Salah, à la Marsa, route Massicault et propre à servir d'épicerie grâce à son bel emplacement et à l'absence sur place, de tout magasin de ce genre.

Le Président des Habous
C. SFAR

Maison de Pyrotechnie
Fondée en 1888
Paonessa Père & Fils
Artificiers

Inventeurs de Projeciles de Guerre
Propriétaires de S.A. le Bay et de la Villa de Tunisie
Abitage à Bregel - Magasin de vente : 3, rue de Bretagne

Vente et location d'articles d'illuminations et de décorations drapeaux français et internationaux de toutes dimensions sur commande, entreprise d'illuminations électriques pour les Fêtes Publiques et privées

TRIBUNES EN LOCATIONS
Téléphone : 4.30

NE PAS OUBLIER QU'À BIZERTE
C'est au **TERMINUS-HOTEL** qu'on mange bien

Brevet Tunisien N° 2020

M. le Docteur Hans Grossmann, chimiste à Zurich, 28, Englishvierteistrasse (Suisse), propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 2020 du 14 août 1922, relatif à : « Briquet » désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licence pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20 rue de Russie.

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 558

Le lait est le plus concentré suisse

BERNA est le plus riche en crème

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 558

POUR VOS TRACTEURS
POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 20 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants**, Av. J.-Ferry - Tunis

Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie - TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX
Documentation la plus complète et la plus variée

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 20 cent.

Abonnements à EXCELSIOR TROIS MOIS SIX MOIS UN AN
Colonies françaises... 18 frs 34 frs 65 frs

Spécimen franco sur demande. - En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal "Compte n° 5710", demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.

DIMANCHE-ILLUSTRÉ
EXCELSIOR-DIMANCHE
Magazine illustré en couleurs
16 pages... 25 cent.

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ SIX MOIS UN AN
Colonies françaises... 6.50 12 frs

Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie - TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

PRODUITS ALIMENTAIRES et de denrées coloniales — **Boccaro et Nizard** — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Mercerie Parisienne — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunisiq. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt de gant "Perrin". — parapluies "Revel" et parfumerie "Aryse" Fournitures complètes pour coiffeuses.

Importation-Exportation de tous produits — **Mohamed Ellamti**, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : **Mohameds Ellamti - Sousse**.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Combray, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis
J. & A. BEMBARON, Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale des Travaux Electriques — **A. Minaud et Fils**, ancien Auctourier-Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis

Maison de santé pour les yeux, dirigée par **M. le Dr Cuénod** — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montera et Garcia. — Téléph. 24.17 - 1 R, Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros détail.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse-Tunisie — Consommations de premier choix - Liqueurs de marque.

Droguerie de la Poste. — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chand ler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900

MAURICE AZERM 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 - Quincaillerie - Ferronnerie-articles de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

Les **GALERIES PARISIENNES** Alphonse Licari, pp^{re}, 1, Place Pichon - Sousse — (chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - A. atelier de Modes — Maison de toute confiance et

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris, avenue de France - Tunis — Brama frères et Cie, pp^{res}.

Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison **LADISLAS**, 4, avenue de France - Tunis.

Artifciers — **PAONESSA**, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie **H. BIANCHI** 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Grand Hôtel de France — Premier ordre (Tunisie). — L. deLacroix, propriétaire — Sousse

JAMAIS rien ne vaudra **MAUD** l'Eau et la Poudre de riz **MAUD** Madame Maud Euvé Hyères (Var)

REP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS
Le Gérant : E. LUMBRERO

REP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS
Le Gérant : E. LUMBRERO

REP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS
Le Gérant : E. LUMBRERO

REP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS
Le Gérant : E. LUMBRERO

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - SFAK - SOUSSE MONASTIR

Dépôts à vue et à échéances fixes (TAUX AVANTAGEUX)

Escompte et recouvrements
Toutes opérations de Banque
toutes opérations sur titres
Location de compartiments de **COFFRES - FORTS**

DÉPÔT DE COLIS

Fabrique de Lits
en tous genres et de tous systèmes (Maison Française)
Expédition à l'Intérieur
V. LELLOUCHE & Cie
MAGASIN : 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS
Téléphone : 9.41

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS

Un complet signé **J. BELL** est une merveille d'élégance

Le meilleur marché de tout TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.040 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 27.720.040 francs.

SIÈGE SOCIAL : 2, Rue Pilet-Will et 17, Rue Laflitte - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELLICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment
PAUL POTIN
DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197. Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624
AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours 1900.

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion
Centrale et à Hammerless
Choix de Révolvers et Pistolets automatiques
Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
Téléphone 80 = Télég. TAIEB ELLAMTI - Sousse

- RESTAURANT DU JAPON -
G. FIORINI & G. FALORNI, Propriétaires
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROLFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et brevets A. NOBEL

PELLET César, Agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr. : PELLET T- Tunis

L'Huile qui graisse le plus
« Vacuum Mobiloil »
Marque «GARGOYLE»
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAK

Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;
Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial
« Assurances »
(20^{me} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, bnfes, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance "OFFICE FRANÇAIS".

Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L' "OFFICE" se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines assurances toutes branches.

Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année **gratuites**.

Maison R. WALLUT & Cie
(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
99, Rue de Portugal - TUNIS
Machines Agricoles et Industrielles
des Premières Marques
TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
Catalogues et Références France sur demande

Banque de Tunisie
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAK

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue an terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Truilleries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia |
Enrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS